

Les Syriens exclus de l'opération de régularisation du statut des réfugiés

La liste des réfugiés recommandés par la commission ad hoc vient de tomber. Sur les 517 personnes interviewées par la commission, 509 ont été recommandées pour la régularisation de leur statut. Elles recevront une carte de réfugié du Bureau des réfugiés et des apatrides (BRA) et, par la suite, un titre de séjour qui leur garantira l'accès aux droits y afférents (accès au marché du travail, aux services sociaux publics, etc.). Les huit personnes restantes sont des enfants nés de mariages mixtes et à qui la nationalité marocaine sera octroyée conformément aux dispositions du Code de la famille. Les Ivoiriens arrivent en tête avec 239 réfugiés suivis par les Congolais de Kinshasa (128), les Irakiens (82), les Palestiniens (33) et les Camerounais (6). D'autres nationalités figurent également sur cette liste. Les grands absents sont les Syriens. Ils sont 834 demandeurs d'asile à ne pas avoir

517 dossiers de personnes de différentes nationalités apurés par la commission ad hoc

bénéficié du statut de réfugiés. Une exclusion qui persiste depuis janvier 2013, date à laquelle le HCR-Maroc a cessé d'enregistrer leurs dossiers de demande d'asile. Et pour cause : le Royaume a pris l'engagement de mettre au point un programme spécifique d'accueil

destiné aux Syriens. Une démarche qui peine encore à voir le jour. « Cette question semble beaucoup traîner. Elle nous préoccupe énormément et constitue aujourd'hui l'une des priorités que nous comptons résoudre d'ici deux à trois mois », nous a déclaré Marc Fawe, chargé des relations extérieures de l'UNHCR-Maroc. Mais comment peut-on expliquer ce retard ? « Les autorités marocaines cherchent encore un dispositif d'identification qui soit efficace. Un problème qu'on trouve même dans les pays développés », nous a précisé Marc Fawe. En effet, nombreux sont les demandeurs d'asile qui ne présentent pas de documents de voyage et d'identité originaux. Certains dissimulent ou détruisent leurs documents voire déposent de fausses déclarations et utilisent plusieurs identités.

Un problème des plus complexes notamment sur le plan technique et pratique faute de registres nationaux fiables de population et de banques de données numérisées répertoriant les empreintes digitales dans les pays d'origine.

Hassan Bentaleb

Suite page 3

Les Syriens exclus de l'opération de régularisation du statut des réfugiés

Suite de la première page

Mais il n'y a pas que cet aspect technique qui retarde la mise en place d'un tel dispositif. Les préoccupations sécuritaires s'invitent aussi au débat. Le Royaume craint l'infiltration sur son territoire de jihadistes et de personnes impliquées dans des crimes de guerre. La présence de pareils profils expose le pays à de vrais risques terroristes. En effet, plusieurs rapports émanant des services secrets de plusieurs pays ont révélé que des personnes de différentes nationalités, y com-

pris marocaine, se rendent en Syrie pour combattre le régime de Bachar Al-Assad. On soupçonne certains de ces combattants d'avoir rejoint des groupes extrémistes locaux ayant acquis une expérience dans d'autres zones de conflits, comme l'Irak et l'Afghanistan.

Pourtant, loin de toutes ces considérations sécuritaires, la publication de ladite liste ne va pas changer grand-chose à la vie des bénéficiaires. Ils disposent aujourd'hui d'un simple récépissé en attendant la délivrance d'une carte de réfugié à cause des pro-

blèmes techniques. Les droits garantis par cette carte restent incertains vu que le nouveau cadre législatif et institutionnel tarde à voir le jour. Les réfugiés sont donc appelés à s'armer de patience car il s'agit d'une période transitoire qui s'étendra jusqu'à la mise en œuvre effective de la nouvelle politique d'asile. Des incertitudes auxquelles le chargé des relations extérieures de l'UNHCR-Maroc n'accorde pas d'importance. D'après lui, le travail de la commission ad hoc composée de représentants des ministères des Affaires étran-

gères, de l'Intérieur, de la Justice et de l'Emploi, de la délégation interministérielle aux droits de l'Homme (DIDH) et du HCR, marque une nouvelle étape dans la politique d'asile au Maroc. « Les autorités marocaines semblent prendre progressivement leurs responsabilités vis-à-vis des réfugiés et des demandeurs d'asile. Nous pensons que nous nous acheminons vers un avantage de protection et de garantie des droits de ces personnes », a-t-il conclu.

Hassan Bentaleb